

Conseil communal: le compte rendu de la séance du 26 avril

Par Marie-Claire Dufrêne

Les conseillers observent une minute de silence à la mémoire de Nicole Wilkin-Lewalle - ancienne conseillère communale, présidente de notre CPAS de 1977 à 1989 - décédée le 8 avril.

Fêtes et manifestations

L'échevin en charge des Fêtes Benoît Jacob présente le nouveau règlement relatif à l'octroi de subventions communales et à la mise à disposition de matériel/main d'œuvre pour l'organisation de fêtes ou manifestations.

Le document a été simplifié mais « *reste encore compliqué quand on le lit pour la première fois* », reconnaît l'échevin. Il impose - c'est nouveau - l'utilisation de vaisselle réutilisable ou recyclable pour pouvoir bénéficier des aides communales (bancs, tonnelles, tables, barrières Nadar...). La procédure n'a pas changé en ce qui concerne les délais : les demandes sont à introduire de 4 mois à 40 jours avant la manifestation, et les justificatifs à rentrer dans les 30 jours. Les bénéficiaires sont répartis en différentes catégories, en fonction de leur statut : clubs sportifs communaux, associations de quartiers... « *Le document devrait pouvoir se remplir en ligne à partir du 1er septembre, ce qui évitera de devoir le lire en entier* », annonce l'échevin.

Ce règlement était attendu depuis longtemps. Le conseiller Nicolas Van der Maren estime néanmoins que le point pourrait être reporté d'un mois, pour corriger quelques coquilles et apporter des précisions. Ainsi, qu'entend-t-on par événement « protocolaire », qu'en est-il des cautions et des assurances, comment le Collège pourra-t-il vérifier que les organisateurs utilisent bien de la vaisselle réutilisable ou recyclable ?

L'échevin répond que la Ville ne demande plus de cautions depuis longtemps. Il présume que les associations, clubs sportifs, mouvements de jeunesse... sont assurés. « *Bien sûr on ne pourra pas aller partout pour vérifier, mais on fait confiance aux associations. On les connaît, il n'y a pas de débordements.* »

Nicolas Van der Maren regrette que les associations n'aient pas été consultées.

« *On a sondé quelques personnes, mais il y a tellement d'associations qu'il était impossible d'organiser ça. Certaines allaient demander une limite à 35 jours calendrier pour introduire la demande, d'autres à 33 ou à 32...* », explique l'échevin, qui constate que les communes voisines ne sont pas aussi généreuses.

La conseillère Bénédicte Kaisin s'inquiète du montant inscrit au budget : 20.000€, est-ce suffisant pour répondre à toutes les demandes ? Si 10 associations demandent 2000€ (le maximum autorisé), les autres n'auront plus rien.

Benoît Jacob rassure : rares sont les associations qui demandent 2000€, d'autant qu'un justificatif et des devis doivent être fournis. Cette somme est atteinte en cas de location d'un grand chapiteau par exemple.

La minorité s'abstient (OLLN2.0-MR et Kayoux), les autres votent pour.

Culture

L'échevin de la Culture Hadelin de Beer de Laer projette des photos du chantier du nouveau théâtre Jean Vilar et demande d'approuver l'octroi d'un subside extraordinaire de 500.000€ à l'Atelier Théâtre, pour compléter l'enveloppe (2,9 millions apportés par le théâtre lui-même, 3 millions par la Fédération Wallonie Bruxelles, 3 millions par la Province).

« *Le théâtre est malheureusement confronté à l'augmentation du prix des matériaux* », regrette l'échevin. « *Il se tourne vers nous pour savoir quoi faire. On va se mettre autour de la table pour trouver des solutions.* »

Le conseiller Nicolas Van der Maren considère que ce subside est justifié, pour un acteur culturel majeur de notre ville. Il souhaite en savoir davantage sur le financement des 500.000€.

Hadelin de Beer de Laer évoque un emprunt. Son collègue en charge des Finances, Philippe Delvaux, précise que le mode de financement, par fonds propres ou emprunt, sera décidé en fin d'année, en tenant compte du financement de tous les investissements faits en cours d'année. Hadelin de Beer de Laer précise qu'une aide à l'ordinaire, de 49.900€, s'ajoute à l'aide à l'extraordinaire.

L'échevin de la Culture détaille aussi la subvention de près de 740.000€ au Centre culturel, dont environ 240.000€ pour le fonctionnement et les activités culturelles (charges communales comprises), 200.600€ pour les frais de personnel, 234.500€ pour le loyer (montant reversé à la Ville, propriétaire du bâtiment) et 60.000€ pour l'énergie. Heureusement, le contrat pour l'électricité a été négocié à prix fixe jusqu'à la fin de l'année.

Voiries

Egalement en charge des Voiries, Hadelin de Beer de Laer demande d'approuver les conditions du marché relatif à l'entretien des voiries. L'opération annuelle de « raclage-pose » a été estimée à 480.000€, mais c'était avant l'augmentation du coût des matériaux. Le prix de l'asphalte est malheureusement passé de 95 à 195€ la tonne... et ce n'est pas fini ! Dès lors, on ne pourra peut-être pas entretenir toutes les voiries qu'on voulait (les rues des Coquerées, de Mont-Saint-Guibert, Montagne du Stimont et de la Sapinière, la voie d'accès à l'école de Blocry, l'avenue des Justes autour du giratoire).

Le conseiller Dominique Bidoul regrette un dossier « minimaliste ». Certaines des voiries envisagées ne lui semblent pas prioritaires alors que d'autres le sont et ne se trouvent pas dans la liste : l'avenue des Vallées et la chaussée de La Croix, deux axes de transit. Il suggère de compléter le budget par le montant passé au Conseil précédent pour le bétonnage (inutile, pour lui) d'un chemin de Céroux.

L'échevin répond que d'autres voiries seront refaites avec l'aide de la Wallonie, il en sera question lors de prochains Conseils. C'est vrai qu'un cadastre des voiries permettrait d'avoir une vision globale des réfections prévues : il y travaillera.

6 abstentions.

UTUC

L'échevine en charge des Affaires sociales Nadine Fraselle demande d'approuver deux subsides à l'ASBL Un Toit Un Cœur (UTUC), qui offre un accueil de jour aux amis de la rue à Louvain-la-Neuve : 13.140€ pour l'occupation du domaine public, 16.200€ pour la location des containers qu'elle occupe (12x1350€ par mois).

Le conseiller Nicolas Van der Maren demande au Collège de réfléchir avec l'UCLouvain à une formule d'hébergement moins coûteuse. Ces deux subsides additionnés, on arrive à 600.000€ sur 20 ans, c'est de trop pour un habitat non pérenne.

La bourgmestre Julie Chantry et le conseiller David da Câmara Gomes rappellent que la Ville n'est propriétaire d'aucun véritable terrain à Louvain-la-Neuve. Or, l'ASBL doit se trouver à proximité directe du centre, pour pouvoir remplir sa mission (essentielle : sans elle, les problèmes de mendicité seraient encore plus importants par exemple).

« UTUC a longtemps cherché un autre local que celui de la rue des Bruyères, mais n'ayant rien trouvé dans le centre, la seule solution a été d'installer des containers, sur des terrains de la Ville. Ils ne sont pas dans une situation confortable au niveau financier. Ils ont des projets d'installation ailleurs, mais cela nécessite des budgets qu'ils n'ont pas », explique Julie Chantry. *"En proposant l'accueil des personnes en profond décrochage social, cette asbl rend un service majeur à la communauté en général et à notre ville en particulier. C'est pourquoi la majorité actuelle la soutient activement afin qu'elle puisse continuer à fonctionner, dans les meilleures conditions."*

« Avec 16.200€/an, il y aurait moyen de rembourser un emprunt de 300.000€ sur 20 ans », calcule le conseiller Jacques Otlet. *« Interpellez les autres communes, pourquoi pas aussi l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon, tout à fait compétente pour reprendre cette action. »*

Le conseiller Stéphane Vanden Eede ajoute qu'il existe un projet de Maison des Associations dans les anciens locaux de l'Ulyc, à Lauzelle : ce n'est pas si éloigné du centre.

Unanimité.

Parc de Courbevoie

Deux points ont été ajoutés par des conseillers. Le premier, par Stéphane Vanden Eede. Il concerne l'ouverture du parc de Courbevoie au public et sa reprise en gestion par la Ville, avec les risques qu'on connaît : le site a été totalement inondé lors des grosses pluies de l'an dernier.

Le conseiller rappelle l'histoire du dossier, les mises en garde de plusieurs experts au sujet des coulées d'eau, considère que les bassins d'orage ont été sous-dimensionnés... et fait part de son souhait de connaître les

conclusions de l'étude hydraulique commandée récemment par l'UCLouvain.

L'échevin de l'Urbanisme Benoît Jacob assure que la Ville fait le nécessaire pour que le parc soit ouvert le plus rapidement possible, pour répondre au souhait des habitants. Les autorités et les services de la Ville ont rencontré l'UCLouvain et le promoteur REIM, sur place, pour relever les manquements au permis (pour le parc et les voiries). Un état des lieux a été fait des arbres, bancs, bordures, haies... Leur bon état conditionne la reprise du parc par la Ville.

L'échevin en charge des Voiries Hadelin de Beer de Laer précise que l'UCLouvain ne demandera pas à la Ville de reprendre les bassins d'orage sans offrir une garantie (elle bénéficie d'une garantie décennale sur les bassins). Ces bassins ont été dimensionnés et fonctionnent bien pour le site de Courbevoie, pas pour les 17ha de terrains alentours, d'où s'écoulent les eaux. Il faudrait construire un grand bassin d'orage au-dessus de Courbevoie, pour éviter les inondations en aval. L'inBW et l'UCLouvain sont occupées à faire un Schéma d'Orientation Local (SOL) «Monet» pour encadrer l'urbanisation de la zone comprise entre la RN4 et l'autoroute E411, la sortie 8A et la rue Génistroit. Elles imposeront aux entreprises d'avoir leur propre bassin de rétention.

La bourgmestre Julie Chantry ajoute que la Ville ne dispose pas de l'étude commandée par l'UCLouvain, pour laquelle la confidentialité a été demandée.

Le conseiller Stéphane Vanden Eede regrette qu'il n'ait pas été question plus tôt de ce grand bassin d'orage évoqué aujourd'hui : on aurait évité les inondations dans le parking SNCB.

Place du Centre

Le 2e point ajouté concerne la place du Centre (Ottignies). Le conseiller Nicolas Van der Maren souhaite connaître l'état d'avancement de ce dossier qui semble s'éterniser. Il rappelle que la première maison de l'ilot central a été acquise par la Ville il y a 25 ans.

S'agissant du PCAR et du Schéma général du Centre, l'échevin de l'Urbanisme Benoît Jacob signale que la Ville est en attente de la réponse du Fonctionnaire délégué wallon depuis plus d'un an. « *Cela fait 5 mois*

qu'on nous annonce qu'il est en relecture en interne à la DGO4 ! Dès que nous recevrons l'avis, nous soumettrons le PCAR et le Schéma au Conseil, avant l'organisation d'une enquête publique qu'on espère avant les vacances d'été. »

La bourgmestre rappelle toutes les étapes de la participation citoyenne pour réfléchir à l'avenir de la place (il en a été question dans plusieurs numéros de l'OLLN Info et sur la page Facebook de la Ville). Le dernier acte d'acquisition a été signé en décembre de l'année dernière. La Ville est désormais propriétaire de l'ensemble de l'îlot (plus de 15 biens). Mais pas des maisons qui entourent la place.

« Nous allons rédiger un cahier des charges sur base des résultats des ateliers participatifs et puis lancer un appel à intérêt pour trouver un partenaire privé qui réalisera ce que nous voulons sur la place. »

Le conseiller Jacques Otlet met le Collège en garde : *« J'espère que vous n'allez pas vous faire piéger, car votre interlocuteur sera un promoteur-investisseur dont le but est de faire des bénéfices. »* Il suggère de ne pas attendre le retour du Fonctionnaire délégué pour soumettre les projets de PCAR et Schéma général du Centre au Conseil.

Benoît Jacob s'informerait de ce qui est possible, auprès du service Urbanisme.

Le Conseil peut être visionné jusqu'au 31 mai, date de la prochaine séance, **[en cliquant sur ce lien](#)**.

(MCD – 28/04/22)